



Commune d'Oron

Commission des finances

Rapport concernant le préavis municipal No 25/2013

Concernant un crédit pour la mise en place d'un système de pesage des ordures ménagères

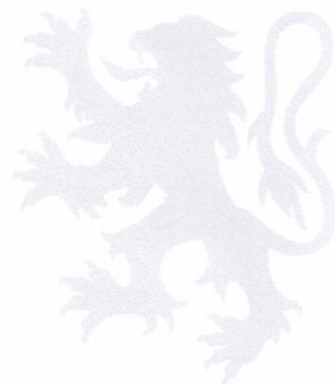
Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 21 et 28 octobre 2013, Monsieur Gérald Wist, Municipal, a volontiers répondu à toutes nos questions. Nous l'en remercions.

Afin de pouvoir mettre en œuvre une taxe au poids sur les ordures ménagères, la Municipalité propose de mettre en place un système de pesée individuelle des sacs, avec contrôle d'accès, mesure de niveau, GSM, panneau solaire et nouveau couvercle pour un volume utile optimisé.

L'investissement envisagé est de CHF 382'000 TVA comprise. L'amortissement annuel serait de CHF 70'600/ an et en cas d'emprunt pour financer cet investissement, les intérêts théoriques moyens, à un taux de 5%, seraient de CHF 17'650/ an.

La commission de finances, dans le cadre de ses travaux et sur la base des chiffres obtenus de Monsieur Gérald Wist, a procédé à une comparaison des coûts totaux annuels pour une taxe au poids et pour une taxe au sac. Nous reproduisons ci-dessous les résultats de cette comparaison ;





Commune d'Oron

Ordures ménagères	Situation 2012	Taxe au poids projetée	Taxe au sac projetée
Coût de l'incinération	110'747.00	77'522.90	77'522.90
Coût des transports	114'240.00	73'646.76	73'646.76
Péréquation "transports"	-23'785.00	-16'649.50	-16'649.50
Coût Transport et incinération	201'202.00	134'520.16	134'520.16
Amortissement "Molok"		28'700.00	28'700.00
Amortissement système de pesage		70'600.00	-
Amortissement 2012	13'760.00	-	-
Total amortissements	13'760.00	99'300.00	28'700.00
Coût de maintenance annuel	-	14'500.00	-
Coût personnel de la voirie	28'800.00	34'200.00	34'200.00
Administration	-	20'000.00	10'000.00
Service de la dette (5%)		32'050.00	14'400.00
Divers frais	12'900.00	9'030.00	9'030.00
Coût total annuel	256'662.00	343'600.16	230'850.16
<i>volume de déchets annuel en Kg</i>	<i>1'107'470</i>	<i>775'229</i>	<i>775'229</i>
PRIX DE REVIENT PAR KG	0.23	0.44	0.30

Il ressort de cette analyse les constatations suivantes :

1. Une taxe au sac, avec mise en place de « Molok » coûterait CHF 230'850/an soit 10% de moins que ce qui a été dépensé en 2012 et surtout CHF 112'750 de moins ou 48,8% de moins qu'une taxe au poids ;
2. Le prix de revient par kg de la taxe au sac serait de CHF 0.30 contre CHF 0.44 pour la taxe au poids ;
3. La projection soumise à la commission des finances, fait ressortir que la mise en place de la taxe au poids ne devrait avoir aucune influence sur le volume de déchets ménagers à traiter ;

De plus il est également souligné que le système de la taxe au poids, avec carte de prépaiement, reste un système plus compliqué pour le citoyen avec des risques de défaillance du système électronique que l'on ne peut écarter.





Commune d'Oron

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser le préavis No 25/2013 car nous ne voyons pas de réelle plus-value que ce soit aussi bien pour la Commune que pour les citoyens et de demander à la Municipalité d'étudier une taxe au sac propre à notre Commune.

Oron, le 28 octobre 2013.

Les membres de la Commission des finances :

Isabelle Neyret

Hubert Bovet

Fabrice Chollet

Thierry Cuénoud

Christian Budry (président)

Transmis à la Municipalité le 4. 11. 2013

